Université du Québec à Montréal
Département de mathématiques

PLAN DE COURS

Hiver 1999

MAT 1085, gr. 10, PROBABILITÉS ET STATISTIQUES Michel Adès

OBJECTIFS

L' objectif de ce cours est de présenter les principes fondamentaux des probabilités et leurs applications à la statistique. Le cours devrait permettre de développer une appréciation du rôle des modèles probabilistes dans les sciences sociales, physiques et biologiques.

CONTENU

1 Statistiques descriptives
2 Probabilités
3 Variables aléatoires
4 Lois discrètes
5 Lois continues
6 Estimation ponctuelle
7 Intervalles de confiance
8 Tests d' hypothèses
9 Tests du khi-deux
10 Analyse de la variance
11 Régression linéaire simple

ÉVALUATION

L' évaluation est basée sur 4 tests ayant une pondération respective de 15, 35, 15 et 35 points.

DOCUMENTATION

Le cours suivra de près les notes de cours écrites par Professeur Serge Alalouf. Ces notes seront vendues au secrétariat du département de mathématiques.

Quatre livres de référence parmi d'autres :

Alalouf,Serge;Labelle,Denis & Ménard,Jean "Introduction à la statistique appliquée" Deuxième Édition,1990,Éditions Addison-Wesley.

Hoel, Paul G. "*Introduction to Mathematical Statistics*" Fifth Edition, John-Wiley & Sons 1984, Toronto.

Mendenhall, William; Wackerly, Dennis D.& Scheaffer, Richard L."*Mathematical Statistics With Applications*" Fourth Edition, 1990, PWS-Kent, Boston.

Wonnacott,Thomas H. & Wonnacott,Ronald J. "Statistique" Quatrième Édition, 1995,Économica.

POST-SCRIPTUM

Toute absence à un examen doit être accompagnée de pièces justificatives appropriées. Le motif invoqué pour justifier une absence à un examen doit être très sérieux. Toute absence non motivée entraîne la note 0. Lorsqu 'il s'agit d'un problème de santé, le certificat médical doit clairement expliquer l'incapacité de la personne à faire son examen la journée de l'examen, de même le nom du médecin traitant doit être clairement mentionné. S'il s'agit du décès d'un proche, le certificat de décès doit être présenté. À défaut de se conformer à l'esprit de cette directive, aucune date pour un examen différé ne sera fixée.